



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 87448

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la réussite à l'école et particulièrement concernant la facilitation de la découverte et de la compréhension du milieu. Suite à la parution du rapport de mai 2015 « une école de la réussite pour tous », le Conseil économique, social et environnemental (CESE) préconise de « former les personnels d'encadrement à l'animation d'une équipe et au travail collectif pour essaimer les pratiques pour une école de la réussite de tous ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant ce sujet.

Texte de la réponse

Résultat de larges enquêtes conduites sur tout le territoire sur les fragilités du système scolaire actuel, l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) « Une école de la réussite pour tous » relève dans leur diversité les freins qui nuisent à la réussite de tous les élèves mais souligne également les nombreuses initiatives et énergies dans les écoles et établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Les trois principes qui structurent les préconisations de l'avis – une école inclusive, une réelle mixité sociale et scolaire, une politique publique qui soutient et évalue les initiatives – sont au cœur du projet que porte la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le rapport annexé de la loi no 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République précise que le premier enjeu de la refondation est essentiellement qualitatif et que la qualité d'un système éducatif tient d'abord à la qualité de ses enseignants. Fédérer les efforts de tous, au sein de l'école et au-delà de l'école, vers un objectif partagé, celui de la réussite des élèves, en s'appuyant sur tous les leviers créés par la refondation constitue un enjeu premier. Pour que cette ambition puisse s'incarner, un effort important est accordé à la formation et à l'accompagnement des équipes. La politique de réussite éducative pour tous les élèves doit s'accompagner de marges de manœuvre en matière de pédagogie afin de donner aux équipes locales la possibilité de choisir et de diversifier les démarches. Pour une utilisation raisonnée de cette autonomie, il faut que, sous l'autorité des personnels de direction, la concertation et la collégialité soient au cœur de la vie des établissements. La formation des personnels d'encadrement à l'animation d'une équipe ainsi qu'au travail collectif, initiée dans le cadre de la formation initiale statutaire délivrée à l'ESENESR, se poursuit en formation continue, dans le cadre du plan national de formation. Permettre aux équipes enseignantes et éducatives et, plus largement, à chaque professionnel de l'école, de s'approprier l'ensemble des évolutions en cours suppose de bien articuler les actions mises en œuvre au niveau national et celles développées au niveau local. L'apport spécifique du premier réside dans la formation des personnels d'encadrement (inspecteurs, personnels de direction), auxquels il revient ensuite d'assurer le déploiement en académie. Dans le plan national de formation (PNF) pour l'année 2015-2016, pour permettre la formation du plus grand nombre, l'accent est mis sur les formations de proximité (écoles, établissements). Sans le relai des personnels d'encadrement (inspecteurs, chefs d'établissement et directeurs d'école), qui donnent l'impulsion, facilitent le travail des formateurs et donnent du sens aux actions mises en place, les évolutions en cours ne se traduiraient pas de manière concrète dans les écoles et les établissements. C'est la raison pour laquelle l'accompagnement national de la réforme du

collège a débuté par trois sessions de formation en direction des personnels d'encadrement. En outre, afin de consolider la professionnalisation de ces personnels, des formations spécifiques au pilotage sont prévues sur les thématiques suivantes : - autonomie de l'établissement et évolution du pilotage dans le cadre de la réforme du collège (janvier 2016) ; - le chef d'établissement, acteur du changement (mars 2016) ; - parcours management et conduite du changement (janvier et mai 2016) ; - construction d'une culture commune d'encadrement (mai 2016) ; - prise de décision en situation complexe (mai 2016). Par ailleurs, la formation des personnels d'encadrement s'appuie sur une nouvelle politique de ressources d'accompagnement qui vise à répondre aux besoins diversifiés des acteurs. Enfin pour développer l'ingénierie de formation de proximité, la direction générale de l'enseignement scolaire organise depuis 2013, en collaboration avec la chaire UNESCO « Former les enseignants au XXIème siècle » (IFE-ENS de Lyon), des formations sur les thèmes de « l'établissement, lieu de formation », « le rôle de la vidéoformation », « l'épanouissement dans le travail enseignant » et « les activités des formateurs d'enseignants ». La session 2015 s'est attachée plus particulièrement à initier les personnels d'encadrement aux nouveaux enjeux de la formation sur site, au sein des écoles et des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87448

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6437

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2822